

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

Restreints dans nos déplacements et nos activités depuis mi-mars, nous connaissons désormais, via les annonces du gouvernement, les mesures accompagnant la **sortie progressive du confinement**. Mais restons prudent car rien n'est acquis face à un virus qui, même pour nos scientifiques, présente bien des inconnues et incertitudes. C'est pourquoi **il ne faut absolument pas se laisser aller, ne pas baisser la garde et poursuivre dans les bonnes pratiques sanitaires et les gestes barrières**. Je sais compter sur votre vigilance collective et le sens des responsabilités de chacun.

Cette Lettre, comme la précédente, est consacrée au porter à connaissance de tous d'informations pratiques pour passer au mieux cette crise. Vous pourrez retrouver leur actualisation soit sur le facebook communal soit sur notre site officiel (www.louzacstandre.fr).

Lilian JOUSSON

MASQUES

Dans le cadre de l'opération « un charentais = un masque », **chaque habitant de la Commune se verra remettre début mai un masque**.

Les modalités de distribution, via les boîtes aux lettres, sont en cours de finalisation. Nous ferons au mieux pour que le nombre distribué corresponde à celui des résidents dans chaque habitation.

Mais il y aura d'inévitables erreurs notamment lorsque de nouveaux habitants ne se sont pas signalés lors de leur arrivée sur la Commune auprès de la mairie. Il faudra nous en informer (☎ 05 45 82 18 80 / mairie.louzacstandre@wanadoo.fr).

Si certains, disposant déjà de masques, n'en veulent pas un supplémentaire, merci de le signaler sur la boîte aux lettres.

Le jour de distribution sera déterminé selon la date de réception du colis en mairie.

Merci aux couturières bénévoles qui ont participé à l'opération menée par le Conseil départemental.

DÉCHETTERIES

Le confinement a été l'occasion pour beaucoup de faire des travaux, de trier mais sans pouvoir évacuer. Encore un peu de patience : CALITOM a prévu la réouverture des déchetteries en deux temps :

- à partir du 11 mai pour les déchets verts
- à partir du 18 mai pour les autres déchets.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 04 mai
- lundi 18 mai.

COMMERCES

Depuis le 16 mars, à l'exception du multiple rural l'Ibérica, les commerces de la commune ont dû arrêter leurs activités.

L'Ibérica maintient jusqu'au 11 mai son ouverture tous les jours (sauf le 1^{er} mai) et s'adaptera ensuite en fonction des besoins.

Le déconfinement annoncé pour le 11 mai permettra aux trois autres commerçantes de réouvrir avec des mesures permettant le respect des gestes barrières et la prise en compte des bonnes pratiques sanitaires (distance entre les clients, masque, désinfection des instruments et locaux, etc...).

Sous réserve des mesures gouvernementales qui peuvent à tout moment modifier les conditions d'ouverture des lieux accueillant du public, voici les informations connues.

- **Les tendances d'Elodie** → Ouverture le lundi 11 mai, tous les jours et uniquement sur rendez-vous. Prise de rendez-vous au ☎ 06 16 92 40 82.
- **Stephie Nail** → Ouverture le lundi 11 mai, tous les jours sauf mercredi et dimanche, de 9 H à 19 H (samedi de 8 H à 14 H). Prise de rendez-vous au ☎ 05.45.82.80.76.
- **Lova coiff** → ouverture à partir du mardi 12 mai. Prise de rendez-vous au ☎ 05 45 82 88 70.

MAIRIE

Le secrétariat de la mairie réouvrira au public le mercredi 13 mai mais des règles strictes seront à respecter afin que l'accueil se fasse dans de bonnes conditions et dans le respect des gestes barrières : du gel hydroalcoolique sera notamment à disposition, le port du masque sera demandé, etc...

ÉCOLES

Le mardi 12 mai, les enfants de maternelle et primaire seront de nouveau accueillis ; les parents ayant le choix de les mettre à l'école ou pas.

En respectant le « cahier des charges » gouvernemental, **tout est mis en œuvre par les enseignants et la municipalité, pour que l'application des mesures sanitaires soient optimales.**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les restrictions de déplacement liées au COVID 19 ne doivent pas empêcher de **préparer la rentrée scolaire de septembre 2020**. Les règles d'inscriptions sont toutefois adaptées aux circonstances.

Pour les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) soit en maternelle soit en primaire, merci de **se faire connaître dans un premier temps auprès de la mairie qui indiquera la procédure à suivre** (☎ 05.45.82.18.80 / mairie.louzacstandre@wanadoo.fr).

SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes, et plus généralement les équipements municipaux sont interdits au public depuis la mise en place du confinement. La situation évoluera sans aucun doute après le 11 mai mais que de façon progressive. Les rassemblements, même familiaux, seront encore soumis à des restrictions. **La possibilité d'occupation de la salle des fêtes dépendra donc des seuils imposés par le gouvernement.**

PAROISSE

Pas de messe en mai

ÉTAT-CIVIL

MARIAGE:

MENARD Anthony & **SAUVION** Karine 07 mars

DÉCÈS :

BOUCHET Jacqueline 06 avril

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les conditions de réouverture de la bibliothèque sont à l'étude afin de concilier un principe évident de précaution et la légitime envie des lecteurs de renouveler leur stock d'ouvrages. **Rien n'est encore décidé quant à la possibilité d'accueillir de nouveau les usagers.**

JUMELAGE

Lors du week-end de l'Ascension, les membres du Comité de jumelage devaient accueillir leurs homologues de VILLERET. Compte tenu de la pandémie liée au COVID 19 et aux mesures de confinement **le séjour des suisses est reporté en 2021.**

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Des mesures particulières ont été mises en œuvre depuis mi-mars au sein des services techniques municipaux afin de **concilier la préservation de la santé des salariés** de la Commune par un strict respect des gestes barrières **et la réalisation des tâches indispensables à l'entretien** de la Commune. Il a donc fallu faire des choix. Même s'il est à craindre que le retour à la normale ne soit pas avant l'été, le maximum sera fait. Merci de votre compréhension.

SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

En cette période de confinement, beaucoup ont profité de ce temps libre forcé pour faire divers travaux d'entretien. Même en cette période exceptionnelle, les règles applicables pour maintenir des relations de bon voisinage doivent être respectées tout en sachant faire preuve de tolérance en l'absence d'abus ou de non-respect très occasionnel.

Les travaux de jardinage et de bricolage avec des moteurs générant des bruits aux fréquences sonores inhabituelles ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 h 30
- samedi de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- dimanche et jours fériés de 10 H à 12 H.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Habituellement l'éclairage est éteint au moment des vacances de Pâques. Cette année en raison du confinement, l'entreprise en charge de la maintenance du réseau n'interviendra que courant mai.

AIDES A L'ÉCONOMIE

En complément des aides mises en place par le gouvernement, l'Agglomération de **Grand Cognac a créé un dispositif pour soutenir l'économie locale**. Si vous êtes **TPE, indépendant ou micro-entrepreneur vous ouvrez peut-être droit soit au fonds de soutien, soit à un prêt d'urgence.**

Pour connaître les critères d'éligibilité, il faut se rapprocher des services de Grand Cognac (conomie@grand-cognac.fr / ☎ 05 45 83 47 99).

URBANISME

Le confinement n'a pas stoppé l'instruction des permis de construire et autres autorisations pour la réalisation de travaux sur le bâti.

De même les demandes de renseignements d'urbanisme faites par des notaires pour des ventes de maisons ont été traitées par le secrétariat de la mairie quotidiennement, au fur et à mesure de leur réception. Par contre l'acheminement du courrier ayant été perturbé pendant plusieurs semaines, des retards ont pu être constatés.